

**Convention d'Addis-Abeba sur la reconnaissance des diplômes,
certificats, titres et grade dans l'enseignement supérieur
Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications
relatives à l'ES**

Professeur Lamine GUEYE

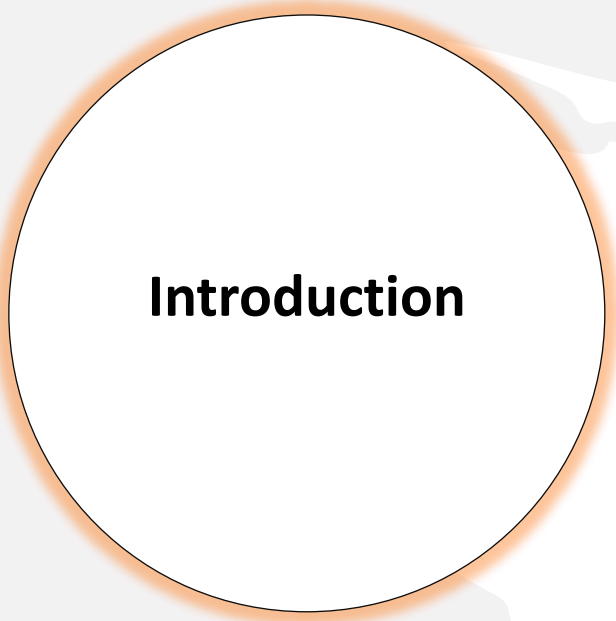
Secrétaire Exécutif de l'ANAQ-Sup



Plan

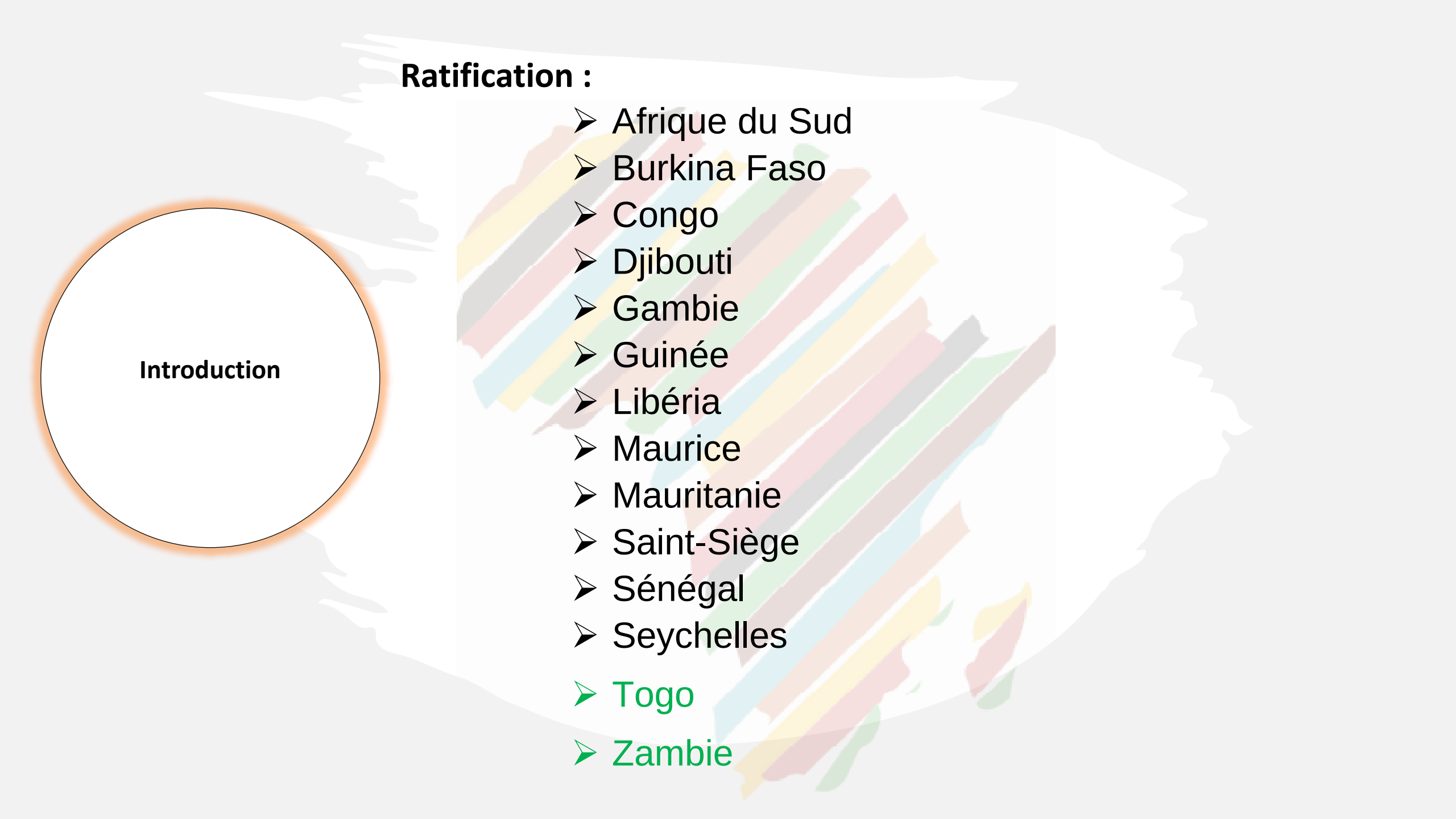
Introduction

- 1.Éléments de contexte
- 2.Enjeux et objectifs
- 3.Effets induits
- 4.Liens avec autres initiatives de l'UA
- 5.Défis



Introduction

1. Convention révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique Adoptée le 12 décembre 2014 à Addis-Abeba.
2. Mis en vigueur le 15 décembre 2019
3. Organisation dépositaire : UNESCO
4. Mise en œuvre progressive par les États parties
5. Accroissement de la demande d'accès à l'ESR de qualité



Introduction

Ratification :

- Afrique du Sud
- Burkina Faso
- Congo
- Djibouti
- Gambie
- Guinée
- Libéria
- Maurice
- Mauritanie
- Saint-Siège
- Sénégal
- Seychelles
- Togo
- Zambie

Enjeux de la question des certifications/qualifications en Afrique

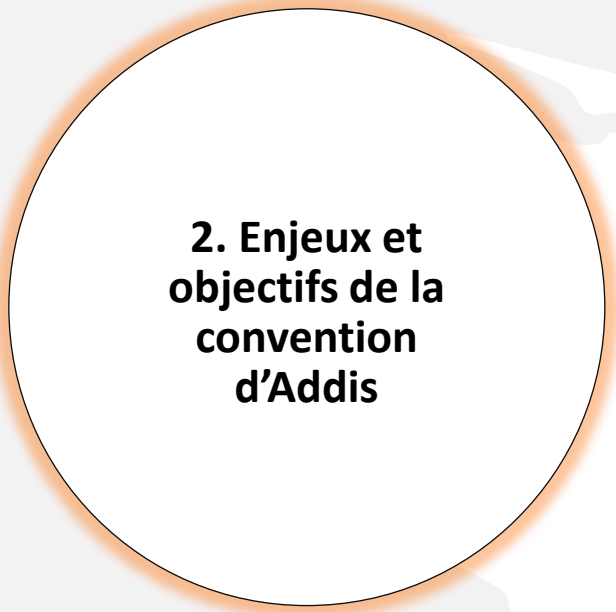
1.Contexte

- Population Afrique: 17% population mondiale avec 70% de jeunes de moins de 30 ans, 30 millions de demandes dans le marché du travail/an
- Emploi des jeunes : priorité pour tous les états
- Préalable: formation de qualité dans les EES et des établissements de formation technique et professionnelle
- Initiatives étatiques nombreuses dans l'éducation, l'ESR et la FPT
- Initiatives Union africaine pertinentes: Agenda 2063: CESA, Stratégie EFTP, ACQF, HAQAA

1.Contexte

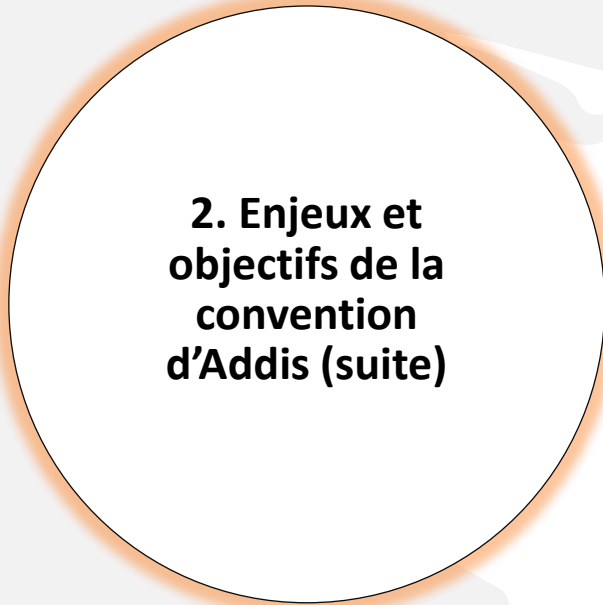
Dynamiques mondiale dans l'enseignement supérieur (UNESCO, 2022).

- **Accès** : le nombre d'inscrits (étudiants) dans les EES a plus que doublé passant de **100 millions en 2000 à 235 millions en 2020; 9.600.000 en Afrique en 2020** (BM, accroissement de + de 50% entre 1979 et 2008)
- **Répartition** : 70% dans le public et 30% dans le privé;
- **Augmentation des EES** de 2006 à 2018 : 52%
- **Mobilité étudiante internationale** : le nombre a triplé passant de 2 millions en 2000 à 6 millions en 2019; 430.000 étudiants subsahariens en 2022: France, USA, Afrique du Sud, Angleterre
- **Apprentissage flexible** : tendance forte (micro-crédit)
- **Financement de l'enseignement supérieur** : forte augmentation
- **Impact de la Covid 19** : changement de paradigme : numérique éducatif



2. Enjeux et objectifs de la convention d'Addis

- **Faire jouer à l'ES son rôle essentiel dans le développement économique et social de l'Afrique et son intégration**
- **Promouvoir la mobilité et les échanges universitaires** entre les États d'Afrique ;
- **Développer le réseautage** destiné à faire **progresser les cibles de l'ODD 4** en vue d'un accès équitable à l'Education et à l'ES dans la région.
- Instaurer **le cadre juridique pour une évaluation juste et transparente** des qualifications de l'enseignement supérieur dans la région Afrique en vue de favoriser la reconnaissance mutuelle entre les Etats Parties;
- Encourager et Faciliter la mobilité des étudiants, des chercheurs, des enseignants et des professionnels intensifiant ainsi la **coopération et les échanges interuniversitaires.**



2. Enjeux et objectifs de la convention d'Addis (suite)

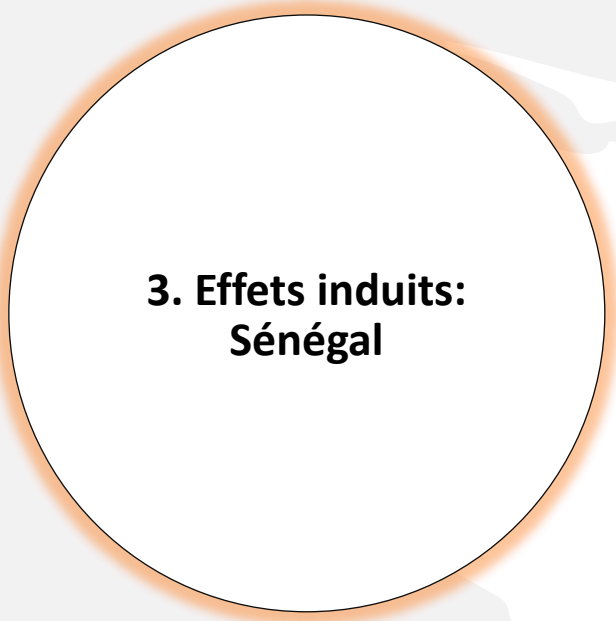
- Renforcer et de promouvoir la coopération interrégionale et internationale dans le domaine de la reconnaissance des titres ;
- Favoriser l'harmonisation des mécanismes d'assurance qualité et d'accréditation mis en place par les pays et les régions ;
- Encourager et de promouvoir le recours le plus vaste et le plus efficace possible aux ressources humaines disponibles en Afrique et au sein de la diaspora afin d'accélérer le développement de leurs pays respectifs et de limiter l'exode..
- Faciliter la mise en place de programmes conjoints de formation et de recherche de haut niveau entre établissements d'enseignement supérieur et favoriser la délivrance de diplômes conjoints ;
- Améliorer et renforcer la collecte et l'échange de données aux fins de l'application de la présente Convention à travers le continent;

**2. Enjeux et
objectifs de la
convention
d'Addis (suite et
fin)**

- **Contribuer à l'harmonisation des titres de l'enseignement supérieur, en tenant compte des tendances mondiales.**
- **Mobilisation des parties prenantes: EESR, Ministères, Réseaux, organismes régionaux, continentaux et mondiaux**

3. Effets induits par la convention

- Développement d'environnements législatifs et réglementaires dans les pays, favorables à la coopération internationale et à l'internationalisation de l'enseignement supérieur;
- Mise en place de systèmes d'évaluation et d'assurance qualité robustes (Agence, direction générale, commission)
- Développement et renforcement de la coopération et de collaboration au niveau continental, régional et national (**réseaux**, organismes)
- Développement de nouveaux outils de gouvernance et de gestion pour une meilleure lisibilité internationale des diplômes et qualifications de l'enseignement supérieur;
- Elaboration de procédures complètes et transparentes en évaluation (programmes, institutions), accréditation, équivalence, reconnaissance, etc.



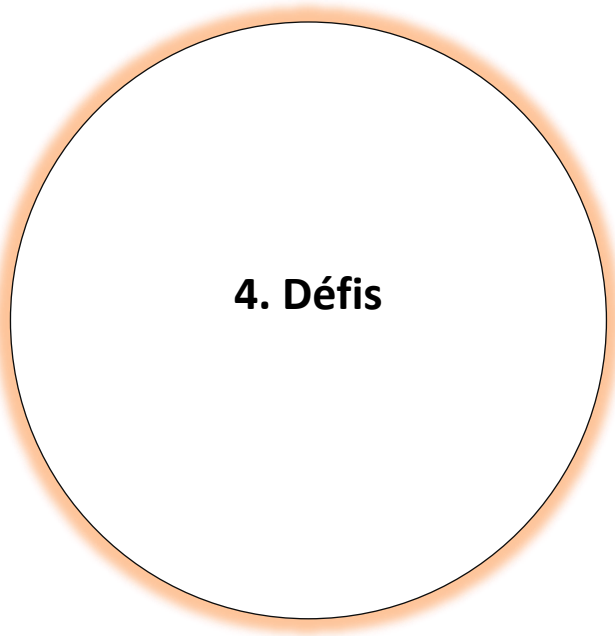
3. Effets induits: Sénégal

- **Ratification de la convention d'Addis dans un contexte marqué par:**

Tradition d'accueillir des étudiants et d'enseignants étrangers

Création de nouveaux EESR: 5 universités, 5 ISEP, CI Prépa, formation professionnelle

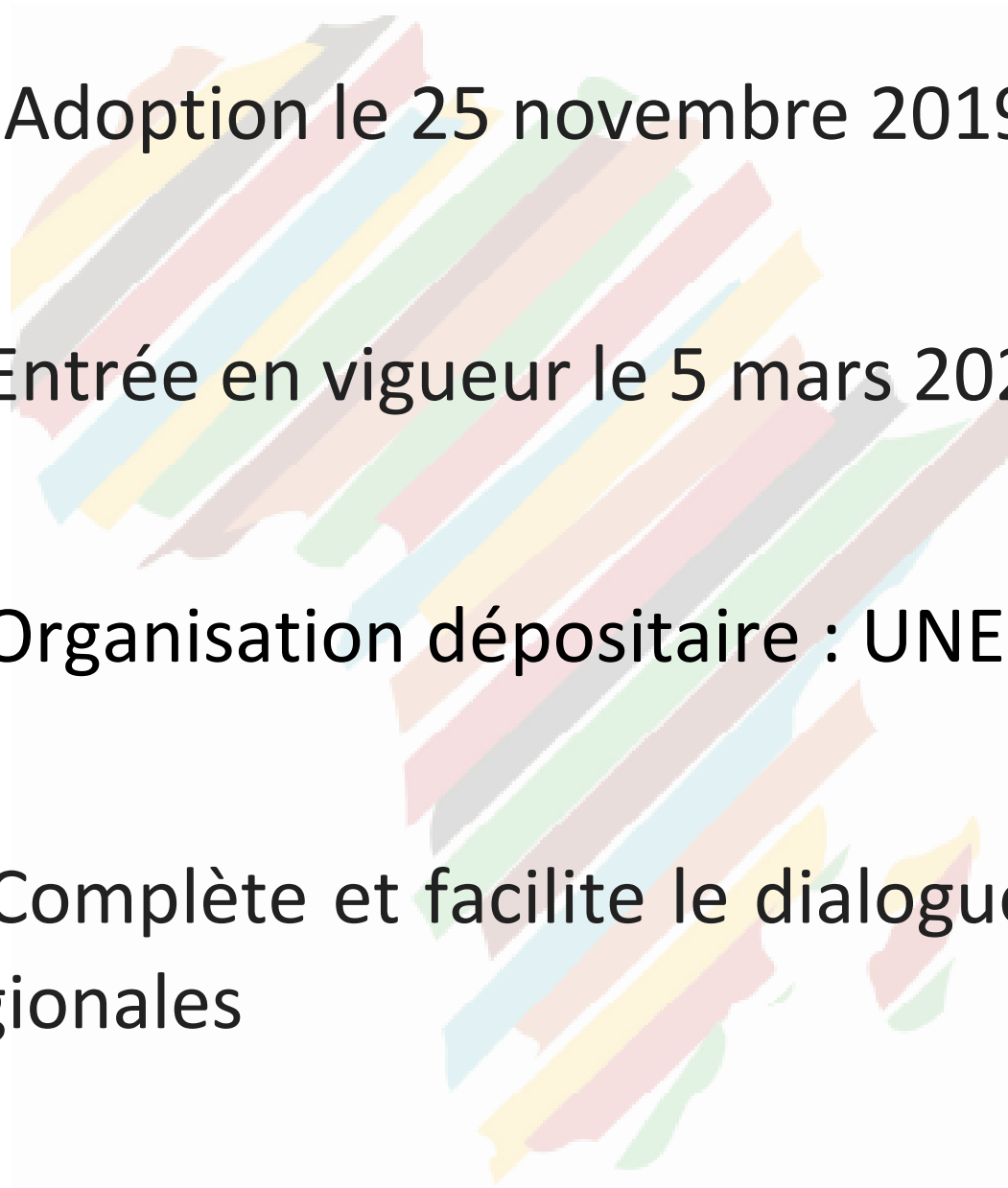
- **Création ANAQ-Sup et procédures d'accréditations**
- **Modifications du cadre réglementaire de l'ESR: accès équitable, AQ, gouvernance, développement du numérique**
- **Décret sur la reconnaissance des titres et diplômes et équivalence: 2 critères: légalité et qualité**
- **Contribution aux réseaux et activités des organismes (RAFANAQ, AfriQAN, CAMES, AUF, UA, UNESCO)**
- **Implication dans ACQF, HAQAA, EFTP, etc,**



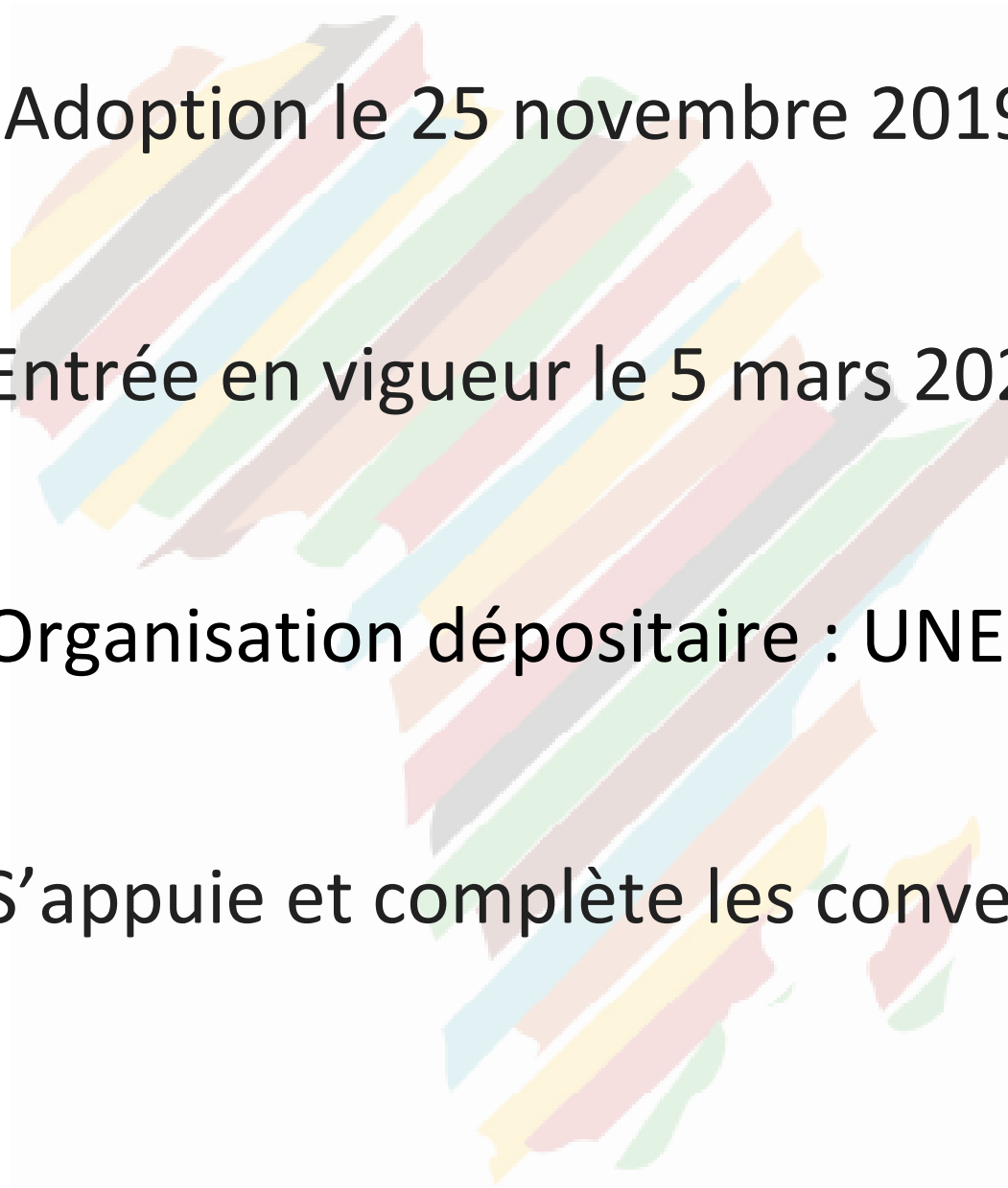
4. Défis

- Ratification par l'ensemble des pays africains (plaidoyers auprès des décideurs et de la communauté universitaire);
- **Disponibilité et accessibilité d'informations exhaustives, fiables et actualisées sur les systèmes d'enseignement supérieur, sur l'assurance qualité, les qualifications et les mécanismes de reconnaissance des diplômes;**
- **Harmonisation à divers niveaux (national, régional, continental, international);**
- **Implémentation de cadres de qualifications et de certifications et de mécanismes d'assurance dans tous Etats Parties ;**
- Renforcement des capacités des parties prenantes (décideurs, gestionnaires, responsables d'EES, enseignants, étudiants, administratifs, etc.) ;
- **Disposer de Systèmes adaptés de sécurisation des évaluations, examens, processus certificatifs,**
- Développement de systèmes d'informations adapté en soutien aux activités d'évaluation et de reconnaissance;
- Investir dans l'éducation, l'ESR et la formation et promouvoir 1 Environnement numérique et digital propice aux innovations

**Convention mondiale sur la
reconnaissance des
qualifications de l'ENSUP**

- 
1. Adoption le 25 novembre 2019 -Paris, France;
 2. Entrée en vigueur le 5 mars 2023;
 3. Organisation dépositaire : UNESCO;
 4. Complète et facilite le dialogue des conventions régionales

**Convention mondiale sur la
reconnaissance des
qualifications de l'ENSUP**

- 
1. Adoption le 25 novembre 2019 -Paris, France;
 2. Entrée en vigueur le 5 mars 2023;
 3. Organisation dépositaire : UNESCO;
 4. S'appuie et complète les conventions régionales

**Convention
mondiale sur la
reconnaissance
des qualifications
de l'ENSUP**

Ratification : 34 pays

- 
- Afrique du Sud
 - Andorre
 - Arménie
 - Australie
 - Cap Vert
 - Côte d'Ivoire
 - Croatie
 - Cuba
 - Equateur
 - Estonie
 - Etat de Palestine
 - Finlande
 - France
 - Géorgie

**Convention
mondiale sur la
reconnaissance
des qualifications
de l'ENSUP**

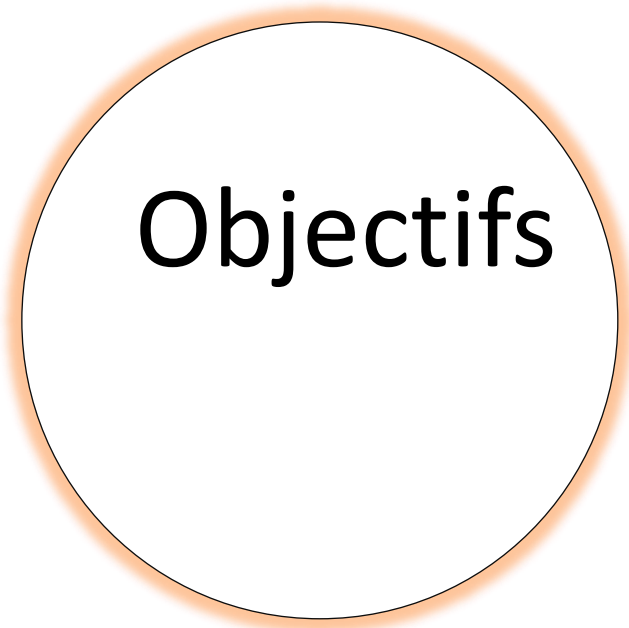
Ratification : 34 pays

- 
- Guinée
 - Hongrie
 - Islande
 - Japon
 - Lituanie
 - Luxembourg
 - Mongolie
 - Nicaragua
 - Norvège
 - Nouvelle Zélande
 - République de Moldova
 - Roumanie

**Convention
mondiale sur la
reconnaissance
des qualifications
de l'ENSUP**

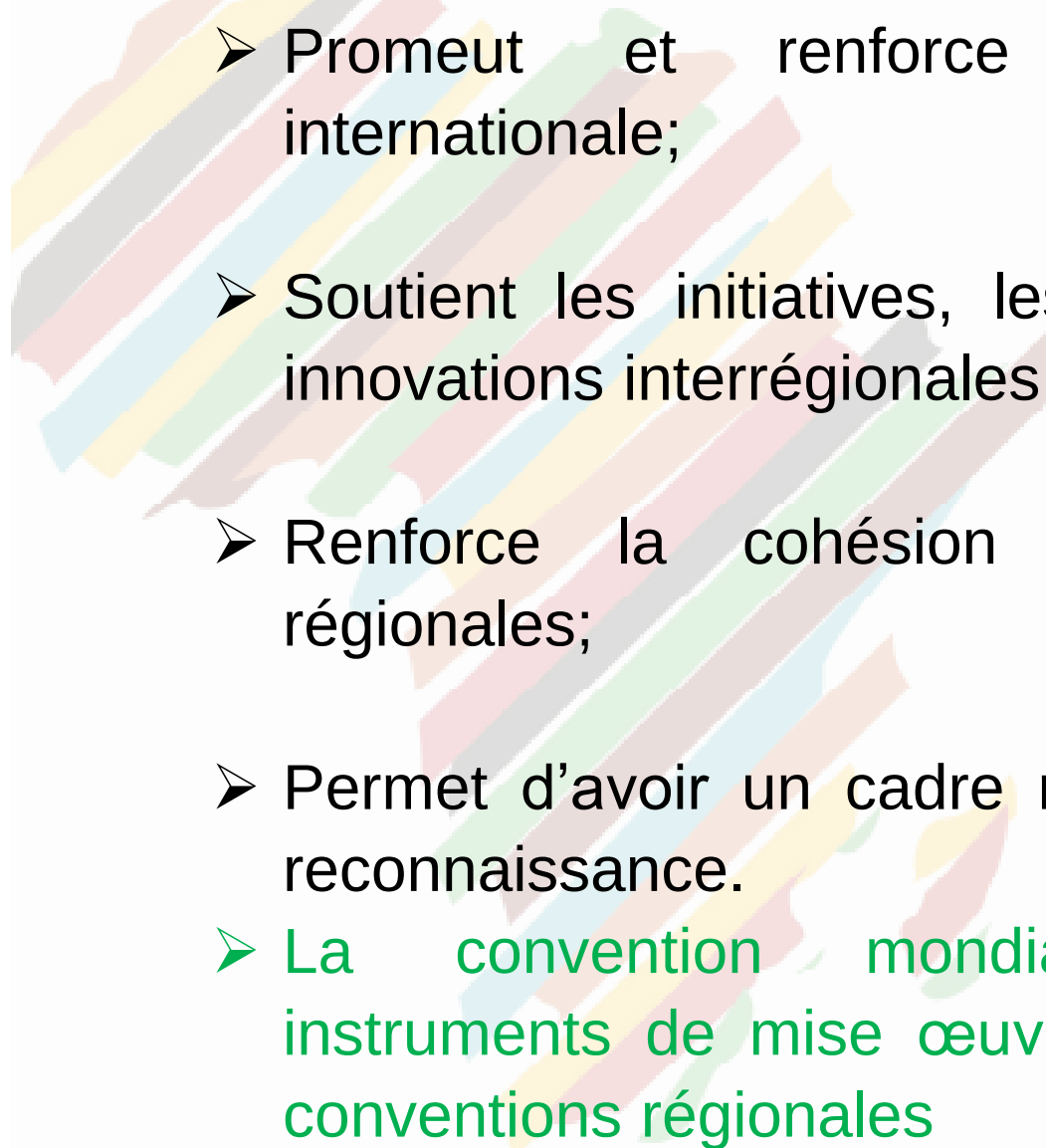
Ratification : 34 pays

-
- Royaume uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord
 - Saint-Siège
 - Sénégal
 - Slovaquie
 - Suède
 - Tunisie
 - Uruguay
 - Yemen



Objectifs

En plus des objectifs énoncés dans les conventions régionales comme d'Addis-Abeba, la convention mondiale :

- 
- Promeut et renforce la coopération internationale;
 - Soutient les initiatives, les politiques et les innovations interrégionales;
 - Renforce la cohésion des conventions régionales;
 - Permet d'avoir un cadre mondial inclusif de reconnaissance.
 - La convention mondiale utilise des instruments de mise œuvre semblables aux conventions régionales



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION!**